

LES RAPPORTS ANNUELS  
DE PERFORMANCES

## MODE D'EMPLOI

---





# LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

## MODE D'EMPLOI

Les rapports annuels de performances	3
Le bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle	5
L'exécution des crédits de la mission	7
Le bilan stratégique du rapport annuel de performances	9
Les objectifs et les indicateurs de performance	11
L'exécution des crédits du programme	13
L'exécution des dépenses fiscales rattachées au programme	15
La justification au premier euro des crédits et des emplois	17
Les opérateurs de l'État rattachés au programme	23
Les coûts des programmes et des actions	27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR  
2012

## MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES



Bilan stratégique du rapport annuel de performances	7
Présentation des indicateurs de performance	8
Justification au premier euro	13
Analyse des coûts du programme et des actions	
Programme 334	
<b>LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES</b>	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
Présentation des crédits de performance	27
Justification au premier euro	34
Opérateurs	34
Analyse des coûts du programme et des actions	49
Programme 313	
<b>CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL ET À LA DIVERSITÉ RADIOPHONIQUE</b>	53
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Objectifs et indicateurs de performance	57
Présentation des crédits de performance	63
Justification au premier euro	69
Analyse des coûts du programme et des actions	81
Programme 115	
<b>ACTION AUDIOVISUELLE EXTERIEURE</b>	99
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	102
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	104
Justification au premier euro	110
	117
	121
	122
	124
	134
	138

# LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

Les rapports annuels de performances de chaque programme regroupés par mission et annexés au projet de loi de règlement (PLR) rendent compte auprès de l'ensemble des citoyens et de leurs représentants de l'utilisation des moyens alloués aux politiques publiques.

La rédaction d'un rapport annuel de performances pour chaque programme ou dotation est prévue par l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Contrepartie de la liberté de gestion promue par la LOLF, le rapport annuel de performances permet à chaque responsable de programme de rendre compte de sa gestion au regard des engagements pris dans le cadre du projet de loi de finances et des projets annuels de performances qui y sont annexés.

Cette annexe par mission a vocation à mettre en évidence et à expliquer les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement.

## Présentation de la mission

Les rapports annuels de performances de chaque programme sont regroupés par mission et précédés pour chaque mission d'un bilan de la programmation pluriannuelle qui comprend un bilan stratégique de la mission, le bilan des réformes, les indicateurs les plus représentatifs de la mission et un tableau récapitulatif des crédits et des emplois par programme, par action et par titre.

## Structure du rapport annuel de performances

Chaque rapport annuel de performances comprend :

- le bilan stratégique du programme ;
- la réalisation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- l'exécution des crédits et des dépenses fiscales ;
- la justification au premier euro des crédits et des emplois exécutés qui commente et analyse les écarts constatés par rapport à la prévision et par rapport à l'exercice précédent et présente un échéancier des restes à payer au cours des exercices futurs ;
- un bilan de l'exécution pour les principaux opérateurs rattachés au programme ;
- une analyse des coûts associés à chaque action du programme.

## BILAN DE LA DEUXIEME ANNEE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

## BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel et marqué par d'importants bouleversements technologiques, les défis du secteur. Après une première réforme des aides publiques ciblées à la presse qui a abouti à l'adoption du décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, la modification des modes de consommation, la concurrence internationale accrue et les besoins nouveaux de l'audiovisuel public sont autant de gageurs auxquelles les différents bénéficiaires des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » ont à répondre.

Le monde de la presse (programme 180 « Presse ») doit s'adapter aux nouvelles exigences technologiques et économiques du secteur. Après une première réforme des aides publiques ciblées à la presse qui a abouti à l'adoption du décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, la modification des modes de consommation, la concurrence internationale accrue et les besoins nouveaux de l'audiovisuel public sont autant de gageurs auxquelles les différents bénéficiaires des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » ont à répondre.

Le monde de la presse (programme 180 « Presse ») doit s'adapter aux nouvelles exigences technologiques et économiques du secteur. Après une première réforme des aides publiques ciblées à la presse qui a abouti à l'adoption du décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, la modification des modes de consommation, la concurrence internationale accrue et les besoins nouveaux de l'audiovisuel public sont autant de gageurs auxquelles les différents bénéficiaires des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » ont à répondre.

Précedemment répartis sur différents programmes de la mission « Culture », les crédits consacrés aux politiques publiques en faveur du livre, de la lecture et des industries culturelles sont rassemblés, depuis 2011, au sein d'un programme spécifique nouvellement créé et intégré à la mission « Médias, livre et industries culturelles » (programme 334 « Livre et industries culturelles »).

Les crédits plus spécialement dédiés à la politique du livre ont permis en 2012 de poursuivre la mise en œuvre des priorités stratégiques assignées à cette politique, qui sont principalement : la modernisation de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et la valorisation du patrimoine des bibliothèques territoriales, qui constituent un enjeu de long terme et mobilisent l'essentiel des crédits du nouveau programme 334 ; le développement de la lecture, qui demeure l'une des priorités du ministère de la culture et de la communication, dans un environnement évolutif, de préserver la diversité et la qualité de la création en maintenant les équilibres prévalant entre les différents acteurs de la lecture ; enfin, l'accompagnement des projets de développement numériques portés aussi bien par les acteurs de la création que par les institutions patrimoniales, qui reste un des axes forts de la politique ministérielle en faveur du livre et de ses usages.

Concernant plus largement l'ensemble des industries culturelles, le nouveau contexte numérique et les nouveaux usages numériques contribuent à la fois les acteurs de ces secteurs à adapter leurs modèles économiques et l'Etat à repenser fondamentalement les modalités de son intervention avec, pour objectifs essentiels de garantir le renouvellement des œuvres, des talents et d'assurer le pluralisme des acteurs.

La réforme de l'audiovisuel extérieur audiovisuel extérieur

La présente mission des radios publiques

Au travers du même

France Télé Numérique

offre télévisuelle à la

## BILAN DES REFORMES

La mission « Médias, livre et industries culturelles » est marquée par des réformes ambitieuses.

Le programme 180 « Presse » rassemble les crédits permettant de mettre en place le plan de réforme de la presse décidé à l'issue des États généraux de la presse écrite (EGPE) et la réforme issue de l'instance de concertation en 2011. Le plan des EGPE, sur trois ans (2009-2011), comprenait des mesures structurelles destinées à soutenir le développement des médias de distribution et d'impression, à favoriser la lecture de la presse et à inventer un cadre pour le développement numérique de la presse. Protégeant cette diversité de la presse, le décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, une instance de concertation a été mise en place en 2011 afin de renforcer la gouvernance des aides à la presse. Le décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, en instituant notamment le Fonds de modernisation de la presse et l'ancien fonds d'aide aux services de presse bénéficiant d'un montant significatif d'aides publiques ; ceux-ci doivent désormais signer une convention cadre d'une durée de trois ans avec l'Etat pour fixer les engagements réciproques et assurer d'un suivi régulier. 15 conventions-cadres ont été signées en 2012.

2012 a également été marquée par la réforme de la principale société de messageries de presse, Presstat. En grande difficulté financière, Presstat a adopté en novembre 2011 un ambitieux plan de restructuration visant à restaurer son équilibre d'exploitation à horizon 2015. L'année 2012 a vu se succéder deux médiations organisées par l'Etat autour d'un arbitrage de M. Gérard RAUREIX, aujourd'hui président de l'Autorité des marchés financiers, puis de M. Jacques Le Page. Deux accords assortis des parties afin de garantir la pérennité de Presstat.

Le programme 334 « Livre et industries culturelles » regroupe désormais les crédits consacrés, d'une part, à la politique en faveur du livre et de la lecture (action 1) et, d'autre part, aux priorités du ministère de la Culture et de la communication en matière d'industries culturelles, notamment en matière de musique enregistrée (action 2).

L'année 2012 aura vu la poursuite de la mise en œuvre des actions initiées dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture annoncées par le Ministère en juillet 2009 à été poursuivi en 2012. Parmi les bénéfices de ce contrat figurent à titre principal : la mise en place d'une bibliothèque numérique de référence, qui bénéficie également de crédits par le Centre national du livre ; l'adaptation et le renouvellement de l'offre et des services en direction des publics, qui passe notamment par la réforme de la Bibliothèque du haut-de-jardin ; la rénovation du quadripartite Recherche, site historique de la BNF, qui constitue une des priorités des grands projets immobiliers du ministère de la Culture et de la communication.

L'effort de modernisation engagé par la Bibliothèque nationale de France (BNF) dans le cadre du contrat de performance conclu avec le ministère de la culture et de la communication en juillet 2009 a été poursuivi en 2012. Parmi les bénéfices de ce contrat figurent à titre principal : la mise en place d'une bibliothèque numérique de référence, qui bénéficie également de crédits par le Centre national du livre ; l'adaptation et le renouvellement de l'offre et des services en direction des publics, qui passe notamment par la réforme de la Bibliothèque du haut-de-jardin ; la rénovation du quadripartite Recherche, site historique de la BNF, qui constitue une des priorités des grands projets immobiliers du ministère de la Culture et de la communication.

Enfin, le ministère de la culture et de la communication a poursuivi son action en faveur des différents acteurs de la chaîne du livre, qui s'appuie à la fois sur des interventions directes, sur des actions de régulation et sur des études intéressant le secteur du livre, et qui s'appuie principalement sur des grands axes du « plan livre » initié en 2007. L'année 2012 aura de ce point de vue permis d'importantes avancées, en particulier avec l'adoption de la loi du 1er mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XXème siècle qui tend à rendre possible la mise en œuvre d'un important projet conçu avec les éditeurs, les auteurs, la BNF et le Commissariat général à l'équipement visant à faire renaître un corpus de 500 000 livres sous cote.

# LE BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Les rapports annuels de performances regroupés par mission sont introduits par un bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle des crédits sur la période 2011-2013.

Ce bilan est signé par le ministre (mission ministérielle) ou les ministres (mission interministérielle) en charge du pilotage de la politique des programmes constituant la mission.

Le bilan stratégique de la mission permet de présenter une vision d'ensemble de l'exécution des politiques publiques de la mission.

Le bilan de l'évolution pluriannuelle des crédits pour 2011-2013 permet de rendre compte de l'évolution de l'exécution des crédits sur cette période.

Le bilan des réformes rend compte de l'avancée des principales réformes dont la mise en œuvre sur la période a eu un impact sur l'exécution des crédits et des emplois pour l'année 2012.

La réalisation des indicateurs principaux de la mission met en avant les résultats obtenus pour les indicateurs les plus illustratifs de la politique publique suivie. L'introduction de ces quelques indicateurs en début de mission vise à renforcer le pilotage par la performance introduit par la LOLF.

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Niveau et intitulé du programme ou de l'action	Prévision LFI p. 100 et ACP (autorisation)	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		2011	2012	2011	2012
<b>180 Presse</b>					
01 Abonnement de l'Etat à l'AFP	421 477 426	380 507 045	419 822 200	390 320 042	386 914 805
02 Aides à la presse	417 803 237	214 882 268	415 160 781	117 905 909	117 905 909
334 Livres et industries culturelles					
01 Livres et lecture	115 428 200	117 309 998	115 428 200	117 309 998	117 309 998
02 Industries culturelles	115 428 200	286 914 134	116 428 165	272 914 134	282 913 981
313 Contributions à l'autodiffusion et à la diversité radiophonique	206 049 226	286 962 437	208 132 593	284 997 900	282 998 988
01 France Télévisions	206 049 226	286 962 437	208 132 593	284 997 900	282 998 988
02 Passage à la télévision tout numérique	206 049 226	286 962 437	208 132 593	284 997 900	282 998 988
03 Solutions à l'expression radiophonique locale	206 049 226	286 962 437	208 132 593	284 997 900	282 998 988
115 Action audiovisuelle extérieure					
01 Action audiovisuelle extérieure	37 000 073	11 081 000	37 000 073	11 081 000	11 081 000

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Niveau et intitulé du programme ou du titre	Prévision LFI p. 100 et ACP (autorisation)	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		2011	2012	2011	2012
<b>180 / Presse</b>					
Titre 3. Dépenses de fonctionnement					
Titre 6. Dépenses d'intervention					
Titre 7. Dépenses d'investissement					
334 / Livres et industries culturelles					
Titre 3. Dépenses de fonctionnement					
Titre 6. Dépenses d'intervention					
Titre 7. Dépenses d'investissement					
313 / Contributions à l'autodiffusion et à la diversité radiophonique					
Titre 3. Dépenses de fonctionnement					
Titre 6. Dépenses d'intervention					
115 / Action audiovisuelle extérieure					
Titre 6. Dépenses d'intervention					
<b>Total des crédits prévus</b>					
<b>Total des crédits consommés</b>					
Donc :					
Titre 3. Dépenses de fonctionnement					
Titre 6. Dépenses d'intervention					
Titre 7. Dépenses d'investissement					



# L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION

L'introduction de la mission comprend ensuite la récapitulation des crédits et des emplois relatifs aux différents programmes de la mission, qui constitue l'unité de vote par le Parlement. Les crédits sont présentés par destination (programme et action) et par nature (titre et catégorie).

Un premier tableau récapitule l'exécution des crédits par programme et par action, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ce tableau permet d'avoir un détail fin par destination de l'exécution des moyens alloués à la mission.

Un deuxième tableau présente l'exécution des crédits par programme et par titre en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les rattachements des fonds de concours effectués au cours de l'année y figurent également.

Par ailleurs, deux missions regroupant des dotations sont prévues par la LOLF: la mission « Pouvoirs publics » qui comprend les dotations dont les crédits sont imputés sur le titre des dotations des pouvoirs publics (titre 1) et la mission « Provisions » qui comprend la dotation pour dépenses accidentelles et impré-

visibles destinée à faire face à des calamités et des dépenses imprévisibles et la dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

Enfin, les programmes des budgets annexes et des comptes spéciaux font l'objet de rapports annuels de performances suivant les mêmes règles de présentation que les programmes du budget général.

---

*NB*

- *Les autorisations d'engagement (AE) « constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » par les administrations auprès de tiers au nom de l'État.*
- *Les crédits de paiement (CP) « constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ».*

# BIAN STRATEGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurence FRANCESCHINI  
Directeur général des médias et des industries culturelles  
Responsable du programme n° 180 : Presse

Le programme 180 « Presse » regroupe les orbites alloués par l'Etat à sa politique en faveur de la presse et de la diffusion des médias et des industries culturelles.

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Ce support s'impose une appropriation active de l'information, une mise en perspective des événements, une confrontation des commentaires et des analyses et participe par ce biais à la construction d'une véritable conscience culturelle et politique. Sa valeur et son avenir sont ainsi des enjeux majeurs de notre vie démocratique.

C'est la raison pour laquelle l'Etat s'est attaché, de longue date, à soutenir ce secteur stratégique. Une loi du 4 septembre 2007 a posé les principes de l'aide possible au transport de presse en reconnaissant à cette dernière un statut privilégié. Le Conseil Constitutionnel a consacré le pluralisme des courants de pensées et d'opinions comme un objectif à valeur constitutionnelle. Par ailleurs, il a édicté cette exigence : « la disponibilité des titres de presse, consistant que via leur communication des pensées et des opinions [...] ne serait pas affectée si le public auguste s'adresse ces quotidiens (relatés) mais à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de publications de journaux et de cahiers d'informations ».

La politique publique d'aide à la presse poursuit aujourd'hui cet objectif que l'on retrouve dans les finalités du programme « Presse » :

- soutenir le développement et sa diffusion;
- conforter les conditions de son pluralisme et de sa diversité;
- favoriser la modernisation.

La crise structurelle qui subit le secteur de la presse a en particulier la presse quotidienne d'information politique et générale rend travaillé plus nécessaire le système d'aides publiques afin d'accompagner le secteur dans sa mutation technologique tout en préservant le pluralisme des idées.

Les Etats généraux de la presse en 2008 avaient permis de mettre en lumière les grands enjeux industriels du secteur (l'adaptation de la productivité industrielle, la révolution numérique, l'évolution des pratiques professionnelles et la reconquête du secteur). L'Etat a donc mobilisé des moyens financiers exceptionnels, afin de donner à la presse les moyens de s'adapter aux bouleversements auxquels elle doit faire face.

Afin de permettre au secteur de tirer tout le profit de ce soutien exceptionnel et d'adapter l'effort public aux changements des métiers de l'information, une instance de concertation a été créée afin d'offrir les modalités de la réforme des aides publiques harmonisée à l'avis des Etats généraux. Les travaux de cette instance, qui réunissent l'ensemble des titulaires de presse autour des représentants de l'Etat, ont confirmé que le régime existant ne serait sans doute pas suffisant, la création d'un espace de dialogue renoué entre la presse et l'Etat afin de mettre la bonne gouvernance du dispositif, la définition d'un partenariat public-privé renoué autour du principe de coproduction et enfin l'évolution de plusieurs axes d'aides.

La loi du 13 avril 2012 relative à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse a concrétisé ces réflexions et a constitué la principale évolution des aides à la presse en 2012.

La création du nouveau fonds stratégique pour le développement de la presse a permis de favoriser deux fonds d'aide à la modernisation : le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et l'aide à l'innovation politique et générale.

- pour sa première section : les opérations de mutation et de modernisation industrielle de la presse quotidienne imprimée en 2012, 8,8 M€ ont été attribués à ces projets;
- pour sa deuxième section : les opérations de mutation et de modernisation industrielle de la presse quotidienne de presse imprimée en 2012, 8,8 M€ ont été attribués à ces projets;
- pour sa troisième section : les investissements en faveur de la conquête de nouveaux lecteurs par la presse et le financement d'un montant significatif d'aides publiques, une convention cadre d'une durée de trois ans est signée entre l'Etat et le titre pour fixer les engagements réciproques et s'assurer d'un suivi régulier; 15 conventions-cadres ont été signées en 2012.

Cette démarche, réalisée dans le respect de l'indépendance éditoriale des entreprises concernées, a inscrit dans la volonté du premier euro de la dépense publique, un suivi régulier des projets aidés et, dans un souci de transparence, une meilleure information du Parlement et des organismes de contrôle. Elle vise également à soutenir l'engagement des entreprises de presse en faveur d'objectifs d'intérêt général tels que notamment le respect de la déontologie, la promotion de la diversité et l'attention portée au développement durable ou à la responsabilité sociale.

Par ailleurs, l'engagement réciproque des pouvoirs publics en faveur du développement du portage s'est maintenu en 2012. L'Etat apporte un réel appui au soutien économique recouvert trois ans au portage entre 2009 et 2012, suite au portage s'est réajusté en 2012 à 45 M€ en 2012 après 47,9 M€ en 2011.

Enfin, le soutien public à la messagerie de presse Pressadis a marqué la gestion 2012. Un versement exceptionnel de 6 M€ a été effectué en fin de gestion, ainsi qu'un redoublement de crédits, au titre du premier volet de l'aide de l'Etat à la reconstruction de Pressadis conformément à l'accord cadre du 5 octobre 2012 signé par Pressadis, les éditeurs associés à Pressadis et l'Etat.

La mise en œuvre de la politique publique en faveur de la presse écrite s'appuie également sur des dépenses fiscales. Le taux « super réduit » de la TVA, réservé depuis 1977 aux quotidiens et publications assimilées, a été étendu à tous les journaux de presse au 1<sup>er</sup> janvier 1999 par l'article 88 de la loi n° 27-1200 du 30 décembre 1987. L'imposition des publications de presse au taux de TVA de 2,1% a été représenté, par rapport à l'assujettissement au taux réduit de 5,5%. Une dépense fiscale de 255 millions d'euros en 2012.

D'autres mécanismes d'aides indirectes complètent le dispositif de soutien à la presse. Sur le plan fiscal, on peut évoquer l'exonération de contribution économique territoriale pour les entreprises de presse, la fiscalité pour les collectifs locaux d'éditeurs et les cotisations fiscales, on peut mentionner l'exonération de cotisations patronales des salariés de la presse, les modalités de calcul des cotisations sociales des journalistes et le statut social des correspondants locaux de presse.

# LE BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Cette partie correspond à la réalisation de la présentation stratégique de chaque programme inscrite dans le PAP 2012. Elle intègre désormais une présentation succincte du programme.

Le bilan stratégique repose sur une synthèse qualitative de l'analyse des résultats obtenus par le responsable de programme au cours de l'exercice, à la lumière des principaux événements et réalisations intervenus, le cas échéant sur la base des nouvelles orientations engagées au cours du second semestre de l'année écoulée.

L'analyse des résultats doit permettre de justifier le plus précisément possible l'utilisation des crédits consommés en fonction des différentes dépenses et des principaux choix de gestion qui ont été faits au cours de l'année.

Cette analyse doit également permettre de dégager une appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2012, en expliquant en quoi les actions du programme ont été ou non performantes sur l'exercice et en esquisant des pistes d'évolutions possibles ou des voies de réformes envisagées en vue de la préparation des prochaines orientations stratégiques qui seront inscrites au PAP 2014.

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**OBJECTIF n° 1 : Contribuer au développement et à l'efficacité de la gestion de l'Agence France Presse**

**INDICATEUR 1.1 : Développement de produits et de marchés à fort potentiel de croissance**  
 (en point de vue du chiffre)

Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PMP 2012	2012 Prévision PMP 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PMP 2012
ME	36,5	37,1	45,1	42,0	41,3	46,8
ME	21,2	22,1	29,3	25,9	23,4	34,7

CA provenant des marchés à fort potentiel de croissance  
 CA provenant de l'offre multimédia de presse  
 CA provenant des marchés à fort potentiel de croissance, dans la mesure où ces chiffres sont actualisés en cours d'année par les Auditeurs contractuels de l'Agence.  
 Les marchés à fort potentiel de croissance sont le Brésil, le Mexique, l'Afrique et l'Asie-Pacifique Latine. L'offre multimédia est considérée notamment en fonction de l'impact Internet et de la vidéo.

**INDICATEUR 1.2 : Chiffre d'affaires et résultats de l'AFP**  
 (au point de vue du contributeur)

Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PMP 2012	2012 Prévision PMP 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PMP 2012
ME	282,3	278,9	310,4	296,1	288,6	320,5
ME	111,5	113,8	116,7	115,3	117,9	117,7
ME	171,4	165	193,8	180,8	170,7	202,7
ME	0	1,8	4	-1,8	0	8,4

CA total  
 Abonnements de l'Etat  
 CA hors abonnements de l'Etat  
 Résultat net de l'AFP  
 Commentaires techniques  
 Les chiffres de la réalisation 2012 sont encore provisionnés, dans la mesure où ces chiffres sont actualisés en cours d'année par les Auditeurs contractuels de l'Agence.  
 NB : Le montant des abonnements de l'Etat offre de transcription en loi est financé dans la mesure où il est compté hors taxes.

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le développement de l'AFP est mesuré par deux indicateurs destinés à évaluer le degré de réalisation du contrat d'objectifs et de moyens que le l'Etat et l'Agence ont signé en 2011.  
 Le premier indicateur rend compte des performances commerciales de l'Agence sur les produits et les marchés à fort potentiel de croissance. Il est mesuré au travers de deux sous-indicateurs : le chiffre d'affaires provenant des marchés à fort potentiel de croissance et le chiffre d'affaires provenant de l'offre multimédia.  
 L'AFP construit chaque année ses prévisions en partant de chaque contrat et en étudiant au cas par cas s'il existe des risques de désabonnement, de rétrocession à la base ou de perte de contrats. L'ensemble est complété par les prévisions non identifiées de nouveaux contrats et de critères macroéconomiques.

La comparaison entre 2011 et 2012 fait ressortir la situation économique, apparue une hausse de 11 % du chiffre d'affaires provenant des marchés à fort potentiel de croissance, l'objectif 2012 est atteint à 91,6 %.  
 L'objectif 2012, ambitieux, est atteint à hauteur de 82,9 %. L'écart provient essentiellement de l'offre du Journal Internet qui n'a pas atteint ses ambitions. Il réajuste également la part d'un contrat important en cours d'année.  
 Par rapport aux prévisions, sur les marchés à fort potentiel de croissance, l'objectif 2012, ambitieux, est atteint à hauteur de 82,9 %. L'écart provient essentiellement de l'offre du Journal Internet qui n'a pas atteint ses ambitions. Il réajuste également la part d'un contrat important en cours d'année.  
 Le second indicateur mesure l'impact financier de la dynamique commerciale engagée par l'Agence.  
 Sur le chiffre d'affaires provenant de l'offre multimédia, l'objectif 2012, ambitieux, est atteint à hauteur de 82,9 %. L'écart provient essentiellement de l'offre du Journal Internet qui n'a pas atteint ses ambitions. Il réajuste également la part d'un contrat important en cours d'année.  
 Le chiffre d'affaires global est en augmentation de 3,5 % entre 2011 et 2012. A taux de changes constant, cette augmentation est moins spectaculaire, de l'ordre de 1,5 %. Ce chiffre reflète que les événements sportifs de 2012 contribuent à hauteur de 1,8 M€ au résultat de l'Agence.

**OBJECTIF n° 2 : Contribuer au développement de la diffusion de la Presse**

**INDICATEUR 2.1 : Diffusion des titres**  
 (en point de vue du contributeur)

Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PMP 2012	2012 Prévision PMP 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PMP 2012
M d'ex	1761	1744	1483	1702	1687	1499
M d'ex	92,9	106,0	206,1	192,6	192,6	169,6

Diffusion des titres les plus utiles  
 Diffusion des titres utiles à la presse  
 Abonnements publicitaires et de presse  
 Commentaires techniques  
 Le premier sous-indicateur priorise la diffusion journalière annuelle (France + étranger) en 2012 des titres qui ont été en 2010 de 7 % des adresses ciblées au regard de la presse. Ce sous-indicateur mesure la diffusion journalière annuelle (France + étranger) en 2012 des titres qui ont été en 2010 de 7 % des adresses ciblées au regard de la presse. Ce sous-indicateur mesure la diffusion journalière annuelle (France + étranger) en 2012 des titres qui ont été en 2010 de 7 % des adresses ciblées au regard de la presse.  
 Les lignes indiquent le nombre de titres utiles à la presse. Les chiffres indiquent le nombre de titres utiles à la presse. Les chiffres indiquent le nombre de titres utiles à la presse.  
 Les lignes indiquent le nombre de titres utiles à la presse. Les chiffres indiquent le nombre de titres utiles à la presse. Les chiffres indiquent le nombre de titres utiles à la presse.

**INDICATEUR 2.2 : Développement du pourcentage de la presse**  
 (en point de vue du contributeur)

Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PMP 2012	2012 Prévision PMP 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PMP 2012
%	74,9	75,5	70	68,8	76,9	71,8

Exemples de titres (Hendrikas Boule, \* exemplaires totaux)  
 En PMP 2012, les données relatives aux titres AFP ont été réajustées de la diffusion des titres les plus utiles.

# LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs et les indicateurs sont de trois types :

- **les objectifs d'efficacité socio-économiques** : ils énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'État pour le citoyen ou la collectivité (par exemple « Améliorer le taux d'élimination des crimes et délits » pour le programme « Police nationale ») ;

- **les objectifs de qualité de service** : ils énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur pour un montant donné de moyens (par exemple « Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables » pour le programme « Justice judiciaire ») ;

- **les objectifs d'efficacité de la gestion** : ils énoncent l'optimisation des moyens employés (point de vue du contribuable) en rapportant l'activité ou les produits obtenus aux ressources mobilisées (par exemple « Optimiser la gestion des moyens informatiques et de télécommunications » pour le programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice »).

Une mention « **Indicateur de la mission** » rappelle que l'indicateur fait partie des indicateurs principaux de la mission exposés en fin de présentation du bilan de la programmation pluriannuelle.

Pour chaque indicateur, **des commentaires techniques** indiquent la source des données et les modes de calcul.

**L'analyse des résultats** se fonde sur l'évolution des indicateurs associés à chaque objectif, en apportant les éléments de justifications nécessaires à la bonne compréhension de l'évolution des données sur 2012. Les écarts par rapport aux prévisions et aux cibles sont explicités et le niveau de performance atteint est apprécié au regard des moyens mis en œuvre. L'atteinte de l'objectif et les avancées obtenues sur l'année doivent être qualifiés en identifiant les pistes d'amélioration envisagées.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2012 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2012 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dotations de fonctionnement	Titre 6 Dépenses opérationnelles courantes	Titre 7 Dépenses opérationnelles investissement	Total	Total y.c. FDC et ADP prevus en LFI
Prévision LFI 2012 Crédits initiaux 2012	117 505 908			117 505 908	117 505 908
01 Abonnement de l'Etat à l'AFP	117 902 180	268 314 134		386 216 314	268 314 134
	77 662	255 715 366	189 409	522 786 835	385 820 042
02 Aides à la presse	117 505 908	268 314 134		385 820 042	385 820 042
Total des AE prévues en LFI			11 078 409		11 078 409
Total des AE prévues au FDC et ADP			397 738 451		397 738 451
Couvertures / annulations (hors FDC et ADP)				189 409	378 885 205
Total des AE ouvertes	117 980 430	268 715 366		386 695 796	
Total des AE consommées					

## 2012 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dotations de fonctionnement	Titre 6 Dépenses opérationnelles courantes	Titre 7 Dépenses opérationnelles investissement	Total	Total y.c. FDC et ADP prevus en LFI
Prévision LFI 2012 Crédits initiaux 2012	117 505 908			117 505 908	117 505 908
01 Abonnement de l'Etat à l'AFP	117 902 180	272 814 134		390 716 314	272 814 134
	326 430	266 515 284	171 967	764 912 381	390 320 042
02 Aides à la presse	117 505 908	272 814 134		390 320 042	390 320 042
Total des CP prévus en LFI			19 014 180		19 014 180
Total des CP prévus au FDC et ADP			399 384 222		399 384 222
Couvertures / annulations (hors FDC et ADP)				171 967	364 916 450
Total des CP ouverts	118 229 199	266 915 284		485 144 483	
Total des CP consommés					

# L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Les programmes regroupent « *les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis en fonction de finalités d'intérêt général* ».

**Le programme est le niveau de spécialité budgétaire**, ce qui améliore la lisibilité du budget et permet une gestion globalisée dans le respect du principe de la fongibilité asymétrique (pas d'abondement des dépenses de personnel par les autres crédits du programme), de la couverture des dépenses obligatoires et de la soutenabilité budgétaire.

Les crédits sont présentés selon deux axes : par destination (actions) et par nature (titres). Les crédits sont constitués **d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**.

Une première page présente **le détail des crédits exécutés en 2012 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Une seconde page, à titre de comparaison, rappelle **l'exécution des crédits en 2011**.

Lorsque le niveau de finesse de l'information l'exige, certains programmes, comme par exemple le programme « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi », peuvent faire l'objet d'une présentation des crédits jusqu'à un niveau inférieur à l'action (**sous-actions**).

Afin de présenter l'ensemble des crédits dont dispose le programme, **le montant de fonds de concours et d'attributions de produit rattachés**, ventilés par action, figure parallèlement aux crédits exécutés en 2012.

L'ensemble des mouvements de crédits réalisés en gestion 2012 (décrets de transfert, décrets d'avance, reports, lois de finances rectificatives) fait ensuite l'objet d'une présentation dans le rapport annuel de performances.

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comptes fiscaux des contribuables qu'ils induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales. Le chiffrage initial pour 2012 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2012. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2012.

## ■ DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de maîtrise principale		Chiffrage initial pour 2011	Chiffrage initial pour 2012	Chiffrage actualisé pour 2012
730005	Taux de 2,10 % applicable sur publications de presse Taux sur la valeur ajoutée Objectif : Aider le secteur de la presse Bénéficiaires 2010 : 2 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à parry de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1976 - Dernière modification : 2009 - CGI :	180	195	205
230003	Déduction spéciale prévue en faveur des entreprises de presse Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés Objectif : Aider le secteur de la presse Bénéficiaires 2010 : 0 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à parry de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1999 - Dernière modification : 2009 - Mesure de rescission - CGI : 39 bis, 39 bis A :	1	€	1
320131	Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse Impôt sur les sociétés Objectif : Aider le secteur de la presse Bénéficiaires 2010 : 47 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à parry de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2010 - CGI : 220 articles :	€	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>2</sup></b>			<b>181</b>	<b>195</b>
				<b>206</b>

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.  
 « + » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « + » : dépenses fiscales supprimées ou non encore créées ; « nc » : non chiffrable.  
 Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les montants de fiabilité proviennent de la catégorisation « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale. Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euro (« + ») par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre. Une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (avant 2011 ou 2011) ; son montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La ponctue du total s'élève afin tennée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.



# L'EXÉCUTION DES DÉPENSES FISCALES RATTACHÉES AU PROGRAMME

La présentation de l'exécution des crédits est complétée par celle des dépenses fiscales rattachées au programme. Cette présentation doit permettre à la représentation nationale d'apprécier l'ensemble des moyens consacrés à une même politique. Lorsqu'un programme ne comporte aucune dépense fiscale, la rubrique n'y figure pas.

Afin d'identifier aisément le ministère responsable, de favoriser la lisibilité des documents budgétaires et le suivi de ces dispositions dérogatoires, le principe d'une imputation de chaque dépense fiscale dans un seul programme a été retenu. La liste de ces dépenses fiscales figure dans le tableau « **Dépenses fiscales principales sur impôt d'État** ».

Par exception, dans quelques cas où la dépense fiscale concourt manifestement à plusieurs politiques publiques correspondant à des programmes distincts, une imputation à titre secondaire et indicatif a été réalisée. Ces dépenses fiscales figurent dans le tableau « **Dépenses fiscales subsidiaires sur impôt d'État** ».

L'exécution des dépenses fiscales relatives aux impôts locaux est également présentée au sein d'un tableau distinct, dès lors que leur coût est compensé par l'État.

L'exécution des dépenses fiscales est indiquée pour la dernière année identifiée, à savoir 2011. Les montants des dépenses fiscales présentés pour 2012 correspondent à l'estimation initiale de loi de finances 2012 et au montant prévisionnel d'exécution actualisé.

Un travail permanent est conduit afin d'améliorer la qualité du chiffrage et de l'exécution des dispositifs, dont certains demeurent néanmoins non chiffrables du fait de l'indisponibilité des données nécessaires. Outre le chiffrage et l'exécution de la dépense fiscale, un certain nombre d'informations est indiqué: impôt concerné, objectif visé, nombre de bénéficiaires, méthode et fiabilité du chiffrage, années de création et de dernière modification, fondement juridique.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ELEMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numero et libelle de l'action sous-action	Autorisations d'engagement			Credits de paiement		
	Type 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Type 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Abonnement de l'Etat à l'AFP	117 905 909		117 905 909	117 905 909		117 905 909
	117 902 708		117 902 708	117 902 709		117 902 709
	209 314 134		209 314 134	272 814 134		272 814 134
	206 982 437		206 982 437	207 933 091		207 933 091
				392 230 042		392 230 042
						+9 074 190
						-9 074 190
02 Aides à la presse						
	0	-11 978 400	-11 978 400	0	+9 074 190	9 074 190
	0	382 798 481	382 798 481	0	399 346 223	399 346 223
	0	274 868 205	274 868 205	0	348 876 495	348 876 495
	0	-22 913 240	-22 913 240	0	+14 477 772	+14 477 772
Total des crédits prévus en LFI						
Opérations financières y.c. FDC et ADP						
Total des crédits courus						
Total des crédits consommés						
Credits ouverts - crédits consommés						

(\*) Hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

Les crédits initialement inscrits dans la loi de finances pour 2012 pour le programme « Presse » s'établissent à 385,8 M€ en AE et 390,3 M€ en CP.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les reports de crédits, qui ont abondé le programme « Presse » de 12 M€ en autorisations d'engagements et de 9,1 M€ en crédits de paiements, ont eu pour vocation de couvrir les engagements pris fin 2011 au titre de l'aide aux services de presse en ligne et de l'aide à la modernisation de la presse et le reliquat de la compensation intégrale par l'Etat du moratoire sur les tarifs postaux de presse, pour l'aide au transport postal de la presse.

Par ailleurs, un rétablissement de crédits d'un montant de 0,2 M€ sur la sous-action 04 a été opéré en cours d'année 2012.

#### RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

L'application de la réserve de précaution sur le programme 180, d'un montant initial de 23,1 M€ en AE et 23,4 M€ en CP, a limité en début d'année les montants inscrits sur le budget opérationnel du programme à 362,6 M€ en AE et 366,9 M€ en CP.

Une levée partielle de la réserve de précaution pour un montant de 10 M€ est intervenue le 6 avril 2012 pour permettre le paiement intégral de l'aide au portage de la presse.

Au 31 décembre 2012, 374,9 M€ en autorisations d'engagement, avaient été consommés et 384,9 M€ en crédits de paiement.

Le report de 22,5 M€ d'AE et de 14,5 M€ de CP a été demandé pour 2013, notamment pour couvrir le second volet de l'aide exceptionnelle de l'Etat à la reconstruction de Prestalis et les engagements pris au titre du fonds stratégique (FSDP).

# LA JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

L'exécution des crédits et des effectifs des programmes est présentée et justifiée au premier euro. La justification au premier euro (JPE) est un outil d'explicitation des crédits soumis au vote du Parlement. Elle est un élément essentiel de sa bonne information pour apprécier la sincérité des lois de finances.

La justification des crédits présente le contenu physique et financier du programme et explique les déterminants de la dépense (nombre d'utilisateurs, volume d'activité, superficie des bâtiments, déterminants de la masse salariale, coûts unitaires de dispositifs d'intervention, mesures de réforme, etc.).

Cette partie des rapports annuels de performances revêt une importance particulière.

## **La justification au premier euro informe sur l'exécution des crédits.**

La justification se fait au niveau du programme pour les éléments transversaux et au niveau des actions.

Le guide de la JPE détaille cette présentation.

## La justification au niveau du programme

### Les dépenses de personnel (titre 2)

L'objet de la JPE des crédits du titre 2 et des effectifs est de justifier le coût budgétaire de la politique des ressources humaines mise en œuvre par le responsable de programme: augmentation ou réduction des effectifs, évolution de la structure des emplois, redéploiements entre actions, externalisation, arbitrages effectifs/rémunérations, impact des mesures générales et catégorielles, effet du GVT (glissement vieillesse technicité), productivité des effectifs, etc.

Un premier tableau présente **les emplois du programme exprimés en ETPT** (équivalents temps plein travaillé) et répartis par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale correspondante (cotisations sociales comprises). Ce premier tableau permet de lire les variations d'emplois d'une année sur l'autre. Les mesures de périmètre, transferts et corrections techniques étant isolés, la colonne « variation » permet de connaître l'évolution réelle prévue des effectifs à périmètre constant et donc de présenter l'impact en ETPT des créations et suppressions d'emplois.

On distingue **les effectifs physiques** qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail, **les ETP** (équivalents temps plein) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents (temps plein, temps partiel,...) et **les ETPT** correspondant aux effectifs phy-

siques pondérés par la quotité de travail des agents et la période d'activité sur l'année.

À titre d'exemple :

- Un agent dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;
- Un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 %, correspond à 0,2 ETPT ( $0,8 \times 3/12$ ).

Les consommations d'emplois, de même que **l'autorisation du Parlement, sont exprimées en ETPT**. Ce tableau est complété par une présentation des réalisations de sorties (départs à la retraite, fins de contrats, etc.) et d'entrées (recrutements de titulaires ou de contractuels, etc.), présentées en ETP, à périmètre constant, c'est-à-dire hors effet des mesures de périmètre, transferts et corrections techniques. Une description succincte de la structure des emplois du programme est également fournie: poids respectifs des catégories d'emplois, objet des recrutements, etc.

En outre, la ventilation des consommations d'emplois par service (selon les différents niveaux d'administration) et par action permet de faire le lien avec l'activité des services.

S'agissant des crédits de personnel, une analyse de la politique salariale par catégorie d'emploi détaillant l'incidence des mesures générales, des principales mesures catégorielles et des mesures individuelles sur la masse salariale du programme est présentée.

Enfin, les contributions et cotisations employeurs ainsi que les montants de prestations sociales et d'action sociale sont précisés.

## Le suivi des grands projets transversaux et les crédits contractualisés

Cette rubrique concerne notamment la réorganisation de services, l'informatique et l'immobilier. Elle permet d'indiquer, le cas échéant, leur exécution budgétaire.

Certains programmes présentent une analyse multicritère de **leurs grands projets informatiques**, donnant ainsi une information plus complète que la seule rentabilité économique.

Le cas échéant, **les partenariats public-privé** sont détaillés : des baux emphytéotiques administratifs (BEA) « sectoriels », des projets d'AOT-LOA (autorisation temporaire – locations avec option d'achat) ainsi que des contrats de partenariat définis par l'ordonnance du 17 juin 2004 : une présentation générale des projets est proposée, puis le périmètre et l'état d'avancement de ceux-ci, la réalisation des objectifs de performance qui leurs sont assignés et les raisons d'éventuelles modifications au contrat.

Dans les programmes concernés sont présentés des éléments concernant les crédits contractualisés en mentionnant l'exécution en AE et en CP qu'il est prévu de consacrer aux opérations. Des éléments similaires apparaissent dans la partie consacrée aux opérateurs lorsque les crédits contractualisés sont portés par des opérateurs du programme.

## Des coûts synthétiques transversaux

Ils figurent sur des programmes où l'on peut rapporter tout ou partie du coût du programme à des éléments physiques ou financiers communs (nombre de bénéficiaires, quantités de produits, etc.). Cette rubrique permet de présenter l'exécution d'indicateurs uniformisés présentant les coûts immobiliers et bureaucratiques et de donner des ordres de grandeur indicatifs comme le coût par élève, le coût de la délivrance d'un titre, le coût d'une décision de justice, etc.

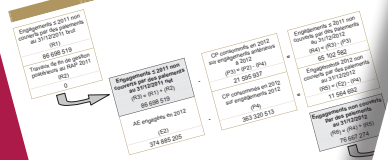
## Le suivi des crédits de paiements associés à la consommation des autorisations d'engagement (hors titre 2)

Cet échéancier a pour objectif d'évaluer les restes à payer au 31 décembre 2012 en comparant la consommation des autorisations d'engagement à celle des crédits de paiement. Ces restes à payer font l'objet de commentaires et font référence aux grands dispositifs expliquant les montants constatés.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
 À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (NOS TITRE 2)**

Autorisations d'engagement		Crédits consommés	
AE ouvertes en 2012 (*)	(62)	CP ouvert en 2012 (*)	911
	397 758 451	Total des CP consommés en 2012	389 206 222
AE engagées en 2012	(62)		
	234 885 205	Total des CP consommés en 2012	389 206 222
AE affectées aux engagements au 31/12/2012	(62)		
	21 983 937	Total des CP consommés en 2012	389 206 222
AE non affectées non engagées au 31/12/2012	(62 + (61) - (62) - (63))		
	42 813 246		

**PERTES À RANGER**



NB: les comptes de résultat correspondants continuent au tableau hors titre 2  
 (\*) LFP 2012 + note 2011 - mouvements réglementaires + FDC + AOP + liquidité européenne + LFE

**ANALYSE DES RESTANTES**

S'agissant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2012, le montant de 70,7 M€ s'explique comme suit :

- 43,3 M€ correspondant aux engagements pris pour l'aide à la modernisation de la presse (FDM) et la 1<sup>ère</sup> section du fonds stratégique (38 M€ pour le FDM et 7,3 M€ pour la 1<sup>ère</sup> section du fonds stratégique)
- 2,7 M€ correspondant aux engagements pris pour l'aide au développement des services de presse en ligne et à l'épargne et la 3<sup>e</sup> section du fonds stratégique (0,9 M€ pour l'aide à la distribution et à la promotion de la presse française à l'étranger et 1,8 M€ au titre du reliquat resté à l'aide au transport postal)
- 3 M€ de crédits qui ne donneront jamais lieu à des paiements (coûts de la presse en ligne et de la presse et 1,1 M€ au titre du fonds d'aide au développement des services de presse en ligne et 1,9 M€ au titre du reliquat resté à l'aide au transport postal)

Concernant les années éprouvées de la modernisation de la presse et d'aide aux services de presse en ligne et les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> sections du fonds stratégique, les subventions accordées et engagées au titre de ces aides ne sont effectivement payées, par tranches, qu'à réception des factures correspondantes. Les conditions de paiement s'étalent donc sur plusieurs mois, voire plusieurs années, en fonction du rythme d'investissement des entreprises.

Les CP demandés sur les engagements non couverts au 31/12/2012 correspondent donc aux crédits de paiement prévisionnels nécessaires aux versements aux débiteurs des subventions après réalisation des projets aidés. Le montant de 43,3 M€ correspond à des engagements pris entre 2004 et 2012 (les engagements de 2012 correspondent à des engagements pris pour la 1<sup>ère</sup> section du fonds stratégique, le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et aux engagements de la 3<sup>e</sup> section du fonds stratégique d'un montant de 1 244,17 M€ au titre du comité du 10 juillet 2012), répartis comme suit :

AE restants à couvrir par des CP au 31/12/2012	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		TOTAL
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
293 344	417 451	4 103 823	2 681 037	2 681 037	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	4 698 367	43 274 287

En ce qui concerne le FDM et la 1<sup>ère</sup> section du fonds stratégique, l'année 2012 n'est pas significative en termes d'engagement car il n'y a eu que deux comités, le 10 juillet 2012 et le 19 décembre 2012. Les AE attribuées au comité du 19 décembre 2012 n'ont pas pu être engagées en fin d'année et seront engagées en 2013 (1 143 374,6 € dotées).

En ce qui concerne le SPEL et la 3<sup>e</sup> section du fonds stratégique, l'année 2012 n'est pas significative en termes d'engagement car les AE attribuées au comité du 18 décembre 2012 et pour les dossiers inférieurs à 50 000 € dotés en fin d'année n'ont pas pu être engagées en fin d'année et seront engagées en 2013.

## La justification par action

En dehors du titre 2 (dépenses de personnel), les crédits sont justifiés par action et par titre et, le plus souvent, jusqu'au niveau de la catégorie. Après une présentation succincte des politiques suivies dans ces actions, les crédits sont ensuite justifiés par nature.

L'exécution des **dépenses de fonctionnement** distingue notamment le fonctionnement courant, les dépenses d'immobilier, les dépenses d'informatique et les subventions pour charges de service public. Pour chacune de ces natures de crédits des modalités de justification ont été élaborées : les crédits de fonctionnement courant sont rapportés aux ETPT concernés ; les crédits immobiliers aux surfaces, etc.

L'exécution des **dépenses d'investissement** distingue notamment l'équipement, l'immobilier, l'informatique ou encore l'équipement militaire. Les principales opérations d'invest-

tissement doivent être identifiées et suivies par projet ou catégorie de projet (échéanciers financiers et de réalisation) et justifiées selon diverses modalités (taux de renouvellement d'un parc de véhicules, gains obtenus d'un projet immobilier, etc.).

L'exécution des **dépenses d'intervention** est présentée par dispositif en exposant, le plus souvent, un coût unitaire moyen rapporté à un volume d'interventions. Dans certains cas, la justification peut consister en une explicitation du contenu de la subvention ou de son évolution ou encore de la doctrine d'emploi de ces crédits de transfert si leur emploi n'est pas connu (par exemple sur les fonds qui financent des projets).

**La somme des unités de justification doit ainsi permettre de reconstituer au premier euro l'exécution des crédits ouverts pour l'action, titre par titre.**

PLR 2012

## RECAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2011 (RAP 2011)		LFI 2012		Réalisation 2012	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titres 3-2)	212 110 005	212 110 005	215 622 192	215 622 192	189 527 993	191 249 478
Quotations en fonds propres (titres 7-2)					15 053 590	13 332 106
Transferts (titres 0)					0	0
<b>Total</b>	<b>212 110 005</b>	<b>212 110 005</b>	<b>215 622 192</b>	<b>215 622 192</b>	<b>204 581 583</b>	<b>204 581 583</b>

Les subventions d'investissements auparavant versées sous forme de subventions pour charges de service public, sont versées sous forme de dotations en fonds propres aux opérateurs pour la réalisation 2012.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPÛTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2011 (1)			Prévision 2012 (1)			Réalisation 2012		
	ETPT rémunérés par cet opérateur (2)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)	ETPT affectés aux autres opérateurs hors plafond (3)
BNF - Bibliothèque nationale de France	2 376	0	0	2 364	5	0	2 323	9	2
BNF - Bibliothèque publique d'information	63			66			54	2	2
Centre national de la musique	217			215			215		
Centre national du livre	52			51			48		
<b>Total</b>	<b>2 710</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 726</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2 640</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

(1) La réalisation 2011 reprend la présentation du RAP 2011.  
(2) Emplois des opérateurs rattachés dans le présent document du ministère.  
(3) La prévision 2012 fait référence aux déficits initiaux en Loi de Finances Juillet 2012 ou, si cela change, en Loi de Finances Rectificative 2012.

Les emplois rémunérés sur le budget des opérateurs sont exprimés pour l'ensemble des établissements en ETPT et non en ETP.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME 334

Outre les emplois rémunérés par les opérateurs, des emplois sont directement pris en charge sur les crédits de titre 2 de la mission « Culture », qui sont regroupés sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition par opérateur des emplois rémunérés sur le titre 2 :

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Réalisation 2012
En ETPT	211	210	202
Bibliothèque publique d'information	17	18	13
Centre national du livre	228	228	215
<b>Total</b>			



# LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT RATTACHÉS AU PROGRAMME

Dans cette partie sont présentés des éléments d'information relatifs aux opérateurs du programme. Les opérateurs de l'État sont des organismes bénéficiant du financement de l'État, placés sous le contrôle direct de l'État, au statut juridique public ou privé et auxquels est confiée une mission de service public. Ils contribuent directement à la performance des programmes auxquels ils sont rattachés.

Cette partie débute par **une synthèse des crédits du programme en question versés à l'ensemble des organismes qualifiés d'opérateurs de l'État**. Cette synthèse rappelle les crédits de la LFI 2012 et présente les crédits exécutés en 2012.

**La consolidation des emplois au sein des opérateurs rattachés au programme en question** est ensuite présentée. **Elle porte sur l'année 2011 ainsi que sur la prévision et l'exécution 2012**. Les emplois rémuné-

rés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère) et les emplois rémunérés par les opérateurs qui lui sont rattachés (hors plafond d'emplois du ministère) sont indiqués. Pour ces derniers, les emplois sous plafond législatif et hors plafond législatif sont distingués, avec une information spécifique sur le nombre des contrats aidés. À la différence des emplois rémunérés par l'État et exprimés en ETPT, **les emplois rémunérés par les opérateurs sont exprimés en ETP**.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, certaines informations le concernant ne sont présentées de façon exhaustive que dans un seul programme, dit « programme chef de file » (compte de résultat, tableau de financement abrégé, dépenses par destination, contribution aux dépenses d'avenir et tableau des emplois). Il s'agit du programme qui porte le plafond d'emplois de l'opérateur soumis à autorisation législative.



Cette partie comporte également la présentation détaillée de chaque opérateur rattaché au programme en question.

L'analyse des résultats de l'opérateur (écarts entre les prévisions et les réalisations de l'année) et un bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique exercé par la tutelle de l'État sur cet opérateur (en matière de contractualisation des objectifs par exemple) sont tout d'abord développés.

Les crédits reçus par l'opérateur sont ensuite recensés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement **en exécution 2011, en LFI 2012 et en exécution 2012.**

**Le compte financier de l'opérateur** est présenté dans le format simplifié de la présentation du budget à son organe délibérant, sous la forme d'un compte de résultat et d'un tableau de financement abrégé. Ces derniers rappellent la prévision 2012 et présentent l'exécution 2012, en précisant s'ils sont soumis à certification, soumis à l'approbation du conseil d'administration ou encore votés par le conseil d'administration.

Cette présentation distingue notamment les grandes enveloppes de dépenses du budget de l'opérateur (personnel, fonctionnement,

investissement et le cas échéant intervention) et ses différentes ressources (subventions de l'État, ressources fiscales, autres subventions, dotations et ressources propres).

**Les dépenses de l'opérateur par destination** (dépenses décaissables, c'est-à-dire hors charges calculées) font l'objet d'une présentation matricielle par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement et le cas échéant intervention) et par destination (actions du programme de rattachement ou axes spécifiques déterminés par l'opérateur).

Depuis les PAP 2011 et jusqu'à l'achèvement de l'utilisation des crédits, les opérateurs concernés par les dépenses d'avenir présentent leur contribution individuelle à la réalisation de ces dépenses.

Enfin, **un récapitulatif des emplois de l'opérateur** distingue les emplois rémunérés par l'opérateur, dont les emplois sous plafond et hors plafond (dont les contrats aidés) prévus en 2012 et leur exécution. Il distingue également les autres emplois en fonction au sein de l'opérateur mais non rémunérés par celui-ci ; ceux-ci se décomposent en emplois rémunérés par le ou les programmes de rattachement et les emplois rémunérés par d'autres collectifs ou organismes.

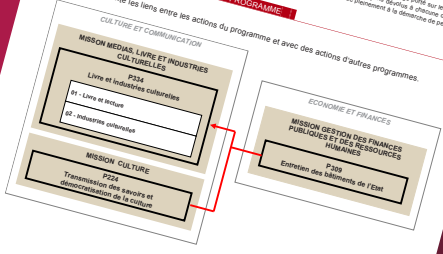
**ANALYSE DES COUTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS**

**Note explicative**

L'analyse des coûts présente les données et les coûts comptés par action du programme, après réaffectation des dépenses et des coûts des actions de culture et de patrimoine, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces versements affectés ont pour but de couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses de capital (DC) liées au service public des ministères des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Industrie du Patrimoine. Les données de l'analyse des coûts sont présentées par action du programme et par action de soutien. Les données de l'analyse des coûts sont présentées par action du programme et par action de soutien. Les données de l'analyse des coûts sont présentées par action du programme et par action de soutien.

**SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME**

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



**VENTILATION PREVISIONNELLE PAR ACTION DES CREDITS**

Intitulé de l'action	en millions d'euros	
	LFI 2012 Crédits devenus y.c. l'FGC de l'ADP	LFI 2012 après ventilation interne
01 - Livres et lecture	273 317	273 317
02 - Industries culturelles	11 681	11 681
<b>Total</b>	<b>284 998</b>	<b>284 998</b>

**DEPENSES EXECUTEES APRES VENTILATION OU « DEPENSES COMPLETES »**

**Note explicative**  
 Les dépenses comptées sont ventilées en deux étapes. Les dépenses comptées au programme constituent un premier axe d'observation et reflètent les dépenses par action de politique publique au sein de l'administration. Les dépenses effectuées au sein de la gestion de l'opération sont ventilées dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

**DEPENSES EXECUTEES APRES VENTILATION INTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2012 CP		Exécution 2012 à la fin de l'exécution 2012		Ecart à l'exécution 2011
	Dépenses autorisées	Ventilation interne	Dépenses autorisées	Dépenses comptées	
01 - Livres et lecture	268 603	268 603	268 603	268 603	-19 662
02 - Industries culturelles	15 489	15 489	15 489	15 489	-2 589
<b>Total</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>-22 251</b>

**DEPENSES EXECUTEES APRES VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2012 après ventilation interne		Exécution 2012 à la fin de l'exécution 2012		Ecart à l'exécution 2011
	Dépenses autorisées	Ventilation externe	Dépenses autorisées	Dépenses comptées	
01 - Livres et lecture	268 603	268 603	268 603	268 603	-20 285
02 - Industries culturelles	15 489	15 489	15 489	15 489	-2 225
<b>Total</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>284 092</b>	<b>-22 510</b>

Ventilation des dépenses de pluri-voies de soutien vers le volet de soutien de la politique publique  
 vers le volet de soutien de la politique publique  
 (en millions d'euros)

P214 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (édition)  
 P209 - Gestion des bâtiments de l'Etat (Médias - Gestion des finances publiques et des ressources humaines...)

# LES COÛTS DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS

**En assurant une lisibilité immédiate et accrue** de l'ensemble des moyens consommés par une action de politique publique, l'analyse des coûts favorise la transparence sur les moyens et les ressources mobilisés. L'approche en **coûts complets** issus des données de la comptabilité générale conforte la dimension prospective de l'analyse des coûts et permet d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière des coûts calculés. **L'analyse des coûts contribue à l'évaluation de l'efficacité de la gestion publique et participe pleinement à la démarche de performance.**

**Dans la dernière partie des rapports annuels de performances, le volet d'analyse des coûts** présente les dépenses et les coûts complets par actions et programmes de politique publique après réaffectation des dépenses et coûts consommés sur les actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents.

Ces réaffectations relèvent d'une comptabilité spécifique : **la comptabilité d'analyse des coûts (CAC)** dont la mise en œuvre s'appuie sur des principes de construction documentés.

## Présentation du volet « Analyse des coûts » du RAP 2012

Un « **avertissement** » liminaire aux deux parties (dépenses complètes et coûts complets) précise le contexte et l'objectif de

l'analyse. Il rappelle les **limites et biais de l'exercice et invite à une interprétation prudente** des résultats ainsi obtenus et des commentaires attachés. Il convient à ce titre d'appeler l'attention sur le **caractère provisoire des données d'exécution** budgétaires et comptables arrêtées, **sans préjudice pour leur valeur significative**, au 4 mars 2013.

**Le volet « Analyse des coûts »** vise plus particulièrement l'analyse des écarts, d'une part entre la loi de finances initiale (LFI) 2012 et l'exécution 2012, d'autre part, entre les résultats des exécutions 2011 et 2012.

**Il article**, à cet effet, **trois parties**, reprenant pour chaque programme observé :

- une **cartographie des déversements** : le schéma des déversements indique les liens entre les actions du programme et d'autres programmes pour fournir une plus grande lisibilité sur la destination effective des crédits des fonctions de soutien et des services polyvalents ;
- une **présentation des dépenses prévisionnelles complètes** établies au regard de la LFI 2012 qui constitue une référence de comparaison ;
- une **analyse des résultats et des écarts constatés** en dépenses et en coûts complets par action et programme.



Ce guide de lecture est réalisé  
avec des extraits des RAP 2012.  
Les rapports annuels de performances  
annexés au PLR 2012 sont consultables  
sur le Forum de la Performance  
<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

